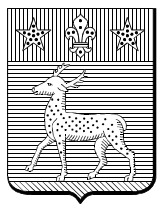


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS

DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07

Date de convocation : 20/10/2023

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P.,
Mmes BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mme ALBANO N. et Mrs DROGOUL- SPANU D., JACOMET M..

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Objet: recrutement de l'agent recenseur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera sur la commune du 18 janvier au 17 février 2024 et que pour ce faire il convient de recruter un agent recenseur.

Monsieur ROUSSELOT Vincent, né le 22/09/1996 à NICE, domicilié 3 Androne d'Aut do Vilo souhaiterait effectuer cette tâche.

Il devra aussi participer aux 2 ½ journées de formation à DIGNE dispensées par l'INSEE sur la 1^{ère} quinzaine de janvier 2024.

Monsieur le Maire indique également que Mme GRAC Nadine sera le coordonnateur communal de ces opérations, sans rémunération.

Monsieur le Maire propose par conséquent son recrutement.

L'assemblée Délibérante à l'unanimité des membres présents est favorable au recrutement de Mr ROUSSELOT Vincent pour effectuer le recensement 2024.

Il est également décidé de reverser à Mr ROUSSELOT la totalité de la dotation de

recensement versée par l'Etat à la commune et que les billets de train pour se rendre aux formations lui seront également remboursés par la commune

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/10/2023 004-210400909-20231027-DE_2023_018-DE

